



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 30 JUILLET 2020

DCM20200730/040

**Gymnase Bédier - Plan de financement de l'installation des murs
d'escalade aux normes de compétitions internationales**

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 3 août 2020.

Que la convocation a été faite le 24 juillet 2020.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	44
Représentés :	1
Absents :	0
Total des votes :	45

L'an deux mille vingt, le trente juillet, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BÉDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BÉDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, COUPOU Jimmye, NAZE Gilles, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, ASSICANON Jean Thierry, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Jimmy, LARIVIERE Marie, RAMIN Jean Yannick, MAILLOT Serge René, SABABADY Marie Josette, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaïde, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, SAID Moussa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE TO Marie Lise, PAYET Viviane, FENELON Jean Claude, TIPAKA Nadia, SOUPRAMANIEN Stéphane, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

M. VIRAPOULLE Jean-Paul

ETAIENT ABSENTS :

SECRETARE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.



Le Maire

Joé BÉDIER

DCM20200730/040 -Gymnase Bédier - Plan de financement de l'installation des murs d'escalade aux normes de compétitions internationales.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

I. Programme

Pour rappel, le projet a défini le programme suivant :

- Vestiaires
- Locaux administratifs
- Aménagement permettant de recevoir la Structure Artificielle d'Escalade (S.A.E) aux normes sportives internationales.

II. Plan de financement

Le plan de financement s'établi comme suit :

Plan de financement de l'opération			
Désignation	coût HT en euros	financement	Montant HT en euros
1) Installation des murs	1 400 000	Région PRR : 43 %	604 000
2) Achat des équipements sportifs et du matériel complémentaire d'escalade (mise aux normes)			
3) Intervention sur les malfaçons			
4) Travaux d'électricité et autres			
TOTAL	1 400 000		1 400 000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Article 1 :

D'approuver le projet tel que présente ci-dessus

Article 2 :

D'approuver le plan de financement présenté

Article 3 :

D'autoriser le maire ou son représentant à solliciter les financements auprès des différents partenaires

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20200806-DCM20200730-
040-DE
Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020

Article 4 :

D'autoriser le maire ou son représentant à procéder aux inscriptions budgétaires

Article 5 :

D'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le 05/08/2020



Le Maire

Joé BEDIER